

POSER UN REGARD NEUF SUR LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

L'université québécoise subit probablement les pressions les plus fortes de tous les secteurs du système d'éducation au Québec pour accroître sa *productivité*. Pas surprenant qu'on observe des pressions à la baisse pour la mettre au diapason d'une économie plus *mondialisée* comme le remarque le reportage du lundi 14 avril du journal *La Presse*. Mais associer la faible qualité de l'enseignement au nombre accru de chargées de cours est non seulement injuste pour ces professionnels de l'enseignement, qui assument pratiquement 50% des cours au premier cycle, mais constitue un raccourci analytique facile et impropre à suggérer des solutions adéquates.

L'importance et le rôle des professeurs d'université sont une évidence et vont de pair avec la mission globale de celle-ci. Leur embauche l'est tout autant! Mais établir la qualité des universités, surtout sur le plan de la formation, sur la seule corrélation basée sur le ratio de l'effectif étudiant et de celui des professeurs relève d'une vision superficielle et passiste de l'université d'aujourd'hui!

D'abord, l'effondrement de la qualité de la formation reste à démontrer, particulièrement à la lumière des résultats des étudiants aux examens d'entrée des ordres professionnels. Mais la qualité repose aussi sur un nombre important de facteurs. L'un d'entre eux est certes celui du corps enseignant. Or, exclure les milliers de chargées de cours de ce calcul, c'est être aveugle à leur contribution et à leur expertise!

La qualité du corps enseignant de l'université d'aujourd'hui se distingue plutôt par sa diversité, sa complémentarité, son expérience pédagogique et professionnelle et sa capacité de travail en équipe. Elle tient également au souci constant pour le développement pédagogique et pour la mise à jour des connaissances dont témoignent

ses membres. Les chargées de cours en sont conscients et s'investissent jour après jour dans l'amélioration de leur enseignement. Nous sommes persuadés qu'ils font partie intégrante de l'avenir de nos universités. Le développement de la qualité des établissements passe par leur reconnaissance comme professionnels de l'enseignement.

Poser un regard neuf sur les universités aujourd'hui, ce n'est pas évaluer la performance des établissements à leur capacité de recherche. Il faut plutôt voir dans la valorisation de l'enseignement universitaire ce pas essentiel pour faire face aux nouvelles réalités de *l'économie du savoir*. Les exigences de la qualité sont avant tout sur le plan de la formation et de l'enseignement, qui doivent être valorisés, du moins autant que la mission de recherche. Ces exigences doivent s'articuler à tous les cycles et être orientées dans le sens d'une formation intégrale aux aspects multiples: intellectuel, pratique, méthodologique, professionnel et humaniste.

L'évolution contemporaine des universités n'est pas une réalité propre au Québec. La présence accrue d'enseignants à statut précaire est un phénomène grandissant partout dans le monde, particulièrement en Amérique du Nord, manifestation qui va de pair avec une accessibilité plus grande aux établissements universitaires. Il importe d'assurer à ces professionnels de l'enseignement une participation active à la mission des universités tout en préservant, à l'instar des professeurs réguliers, leur liberté académique.

Ronald Cameron
Président - Fédération nationale
des enseignantes et des enseignants
du Québec (FNEEQ-CSN)

Le mercredi 4 juin Conseil syndical

La prochaine réunion du Conseil syndical aura lieu le mercredi 4 juin 2008 au Grand Salon du Pavillon Maurice-Pollack de 14h à 17h.

SOMMAIRE

- 2 Chronique du CRT
- 3 Gala de reconnaissance
- 3 Prix d'excellence en enseignement aux chargées et chargés de cours
- 4 Dix propositions pour l'avenir du système scolaire québécois
- 6 Congrès de la CSN
- 6 Élections
- 7 Un outil précieux pour vous tenir à jour: le perfectionnement
- 8 Colloque Femmes et pouvoir

Programme de prestations supplémentaires de chômage (PSC)

Les chargées et chargés d'enseignement qui cumulaient plus de vingt points d'ancienneté (3640 heures de service) dans les 120 jours suivant la signature de la convention collective, le 27 juin 2007, bénéficient maintenant des protections d'une assurance salaire et d'une assurance maladie (article 20.16).

La mise en place des assurances collectives s'est faite le 22 octobre 2007. Les chargés d'enseignement déjà malades ou en rémission lors de l'entrée en vigueur du régime n'étaient pas couverts par le nouvel assureur. En effet, l'assurance salaire ne couvre pas les invalidités qui surviendraient au cours des douze premiers mois après l'entrée en vigueur du régime ou même une maladie dont les symptômes ont fait l'objet de consultations ou de traitements pendant une année complète avant le début du régime. Pour venir en aide aux chargés d'enseignement touchés, nous avons convenu avec l'employeur d'un programme de prestations supplémentaires de chômage (PSC).

Ainsi, le chargé d'enseignement qui a terminé son congé d'invalidité de courte durée de 180 jours et qui n'est pas admissible à l'assurance longue durée (assurance salaire) pour les raisons ci-haut mentionnées peut bénéficier de l'assurance-emploi maladie et recevoir, pendant 15 semaines, 55% de son salaire. Le PSC permet à l'employeur de verser un montant additionnel (dans ce cas jusqu'à 80% du salaire pendant ces 15 semaines) sans que le chargé d'enseignement ne soit pénalisé par l'assurance-emploi.

Les percées en ce domaine sont toujours difficiles. Pour l'instant, seuls les chargés d'enseignement peuvent bénéficier de ce programme. Nous continuons cependant à étudier la question en espérant que, dans un avenir pas trop lointain, tous les chargés de cours qui le désirent puissent bénéficier des mêmes avantages.

Rémunération indexée

Depuis le 1^{er} mai, conformément au chapitre 22 de la convention collective 2007-2010, la rémunération des chargées et chargés de cours (y compris les chargés d'enseignement) est indexée de 2%. Cette indexation porte la rémunération d'une charge de cours de 45

heures à 7 380,88 \$ et celle des tâches liées à l'enseignement à 45,56 \$ l'heure, et ce, incluant le 8% de vacances.

L'exonération des droits de scolarité

L'employeur accorde un programme d'exonération des droits de scolarité pour les enfants des chargés de cours (article 22.24). Pour y avoir accès, les chargés de cours doivent avoir accumulé **4 points de classement et plus durant l'année universitaire précédant** celle où l'étudiant entre à l'Université Laval. L'exonération est égale aux frais de scolarité et aux frais afférents aux études en vigueur pour l'année 1989-1990.

Si des chargés de cours s'inscrivent à des cours qui ont un lien avec leur enseignement, ils peuvent se faire rembourser les frais d'inscription de ceux-ci par le biais d'une demande de perfectionnement de courte durée (annexe J). Ce type de perfectionnement met à la disposition des chargés de cours un montant de 1000 \$ par année, sous réserve des fonds disponibles.

Attribution et acceptation des cours de dernière minute

Nous vous invitons à relire le 2^e paragraphe de l'article 10.14. Il arrive fréquemment que des cours soient attribués dans les trois semaines précédant le début des cours. À ce moment, l'attribution peut se faire de vive voix ou au téléphone. **Obligation est alors faite aux chargés de cours de répondre dans la journée ouvrable qui suit l'avis d'attribution.**

Modification au formulaire d'inscription annuelle

Si vous prévoyez des changements à la disponibilité que vous avez inscrite au formulaire d'inscription annuelle, sachez que c'est la seule chose que vous pouvez modifier dans ce contexte. Le chargé de cours doit informer **le responsable de l'unité le plus tôt possible** de toute modification relative à sa disponibilité (article 10.06).

*Le Comité de relations du travail
Mireille Boisvert, Aline Pageau Lauzière,
Gilles Marcoux*

Expresso

Volume XII, numéro 5 – Mai 2008

Expresso est publié par le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval inc., (SCCCUL) à l'intention de ses membres.

Coordination : Nicole Blouin
Comité de rédaction : Nicole Blouin, Mireille Boisvert, Puma Freytag
Textes : Nicole Blouin, Hélène Bois, Mireille Boisvert, Ronald Cameron, Gilles Marcoux, Aline Pageau Lauzière
Révision linguistique : Mireille Boisvert
Infographie : Pouliot Guay graphistes
SCCCUL

2325, rue de l'Université
Pavillon Alphonse-Desjardins
Bureau 3304
Québec (Québec)
G1V 0A6
Téléphone : (418) 656-2202
Télécopieur : (418) 656-3186
Courriel : scccul@scccul.ulaval.ca
www.ulaval.ca/scccul

GALA DE RECONNAISSANCE DES MILITANTES

Le 27 mars dernier, le comité des femmes du Conseil central de Québec Chaudière-Appalaches CSN tenait son troisième gala qui a permis de rendre hommage à neuf femmes provenant de syndicats des secteurs privé et public de la région. Ces militantes, qui ont été reconnues pour avoir contribué à l'avancement des droits des travailleuses et à l'amélioration des conditions de vie des femmes, sont :

- S. CONSTRUCTION DE QUÉBEC
- **Anna Belisle-Murdock**
- S. CAISSES D'ÉCONOMIE SOLIDAIRE DESJARDINS - **Marie-Andrée Bernier**
- S. ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS CÉGEP F.-X. GARNEAU - **Josée Paquette**
- S. CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL (SCCCUL)
- **Nicole Blouin**
- S. CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI
- **Annie Brulotte**
- S. SICO - **France Fleury**
- S. CPE DE QUÉBEC CHAUDIÈRE-APPALACHES - **Lucille Leblanc**
- S. CSSS DES ETCHEMINS - **Linda Mercier**
- S. RÉDACTION DU SOLEIL - **Nina Ouellette**



Les mots **solidarité, courage, égalité, équité salariale et persévérance**, faisaient partie des allocutions prononcées par les représentantes et représentants des syndicats. M^{me} Denise Boucher, vice-présidente de la CSN, M. Alain Mailhot, président de la Fédération de la construction CSN, ainsi que plusieurs membres de l'exécutif du CCQCA et du comité exécutif du SCCCUL participaient à cet événement.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : LE 23 MAI 2008

PRIX D'EXCELLENCE EN ENSEIGNEMENT OFFERT AUX CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS

Le Réseau de valorisation de l'enseignement met en place, comme à l'habitude, le concours des Prix d'excellence en enseignement de l'Université Laval 2007-2008.

Cette année, un prix est spécifiquement réservé aux chargées et chargés de cours, responsables de formation pratique et maîtres de français langue seconde et cette « distinction en enseignement » est de 4000 \$.

Les chargées et chargés de cours sont invités à participer à ce concours et à poser leur candidature.

Pour tout renseignement à ce sujet, veuillez contacter madame Hélène Servais du Réseau de valorisation de l'enseignement RVE. Vous pouvez la joindre à l'adresse helene.servais@rve.ulaval.ca ou au poste téléphonique 11470.

Veuillez noter que la date limite d'inscription est **le 23 mai 2008**.

Vous trouverez à l'adresse suivante toutes les informations relatives à ce concours, ainsi que les formulaires à remplir pour la présentation des candidatures : www.rve.ulaval.ca/reconnaissance

Fermeture du bureau du SCCCUL pendant la période estivale

Le bureau du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval SCCCUL sera fermé à compter du vendredi 11 juillet à 16h30 jusqu'au lundi 11 août à 9h.

DIX PROPOSITIONS POUR L'AVENIR DU SYSTÈME D'ÉDUCATION QUÉBÉCOIS

Le Comité école et société de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN) a publié, au mois de mars 2008, un très intéressant document d'animation de 25 pages à l'intention de ses syndicats.

Ce document renferme dix propositions pour l'avenir du système d'éducation québécois élaborées dans les chapitres suivants :

- 1 Privatisation et marchandisation de l'éducation
- 2 Quelques réflexions sur les enjeux sociaux au préscolaire et au primaire
- 3 Élargir la mission de l'école secondaire
- 4 Une école publique de qualité, pour toutes et tous
- 5 La réforme
- 6 Liens entre les établissements d'enseignement et l'entreprise privée
- 7 Pour un véritable réseau pour les cégeps
- 8 La mission d'enseignement à l'université
- 9 La gouvernance et les établissements d'enseignement au Québec
- 10 Éducation des adultes et formation continue

Pour vous donner un avant-goût du contenu des réflexions et orientations proposées par le Comité école et société nous vous invitons à lire le texte de l'introduction. Le document est disponible dans son entier sur le site internet du SCCCUL au www.ulaval.ca/scccul/.

Introduction

Qu'est-ce qui vous préoccupe le plus dans l'état actuel de l'école québécoise? Que feriez-vous d'abord et avant tout et quelles seraient vos priorités si, demain, vous étiez responsable de notre système d'éducation? C'est à ce genre de questions que réfléchiront, au cours des prochaines semaines, les grandes organisations syndicales et étudiantes du monde de l'éducation. Une réflexion à laquelle vous êtes conviés-es.

C'est devenu un lieu commun de dire que l'éducation prend, dans nos sociétés modernes, une importance capitale. Certes, importante, elle l'a toujours été. Mais de toute évidence, l'émergence d'une « société du savoir » change considérablement la donne.

Il y a 40 ou 50 ans, l'éducation était l'une des voies possibles vers l'émancipation économique. Mais la société est devenue plus complexe et le marché du travail plus exigeant: dans ce nouveau contexte, l'éducation est devenue la condition incontournable d'une socialisation réussie.

Il ne faut pas sous-estimer la profondeur de ce changement. Dans les faits, il se développe peu à peu sous nos yeux une société duale, avec d'un côté celles et ceux qui « savent » et qui peuvent de ce fait accéder à une participation pleine et entière à la vie citoyenne, et de l'autre celles et ceux qui « ne savent pas » et qui en sont exclus¹.

Il y aurait déjà beaucoup à dire sur le concept de « savoir ». Les uns s'y réfèrent comme à un ensemble de compétences instrumentales dont il faudrait doter un nombre de plus en plus grand de personnes, histoire de combler ce fossé entre, d'une part, les besoins du marché du travail en termes de travailleuses et de travailleurs qualifiés et, d'autre part, le nombre limité de finissantes et de finissants qui sortent du système scolaire avec leur diplôme en poche.

Pour d'autres dont nous sommes, sans nier l'avantage que peut constituer la capacité de développer une main-d'œuvre abondante et qualifiée, il s'agit surtout de reconnaître que la mission éducative ne peut être réduite à cela et que dans les sociétés modernes, les systèmes d'éducation constituent la pierre angulaire du développement social dans son ensemble.

Dans un tel contexte, tout appelle à ce que des efforts sérieux soient entrepris pour renforcer substantiellement la capacité de notre système d'éducation à conduire davantage de jeunes vers le succès éducatif, dans son sens le plus large, tout en répondant mieux aux multiples besoins de la population adulte.

¹ L'exclusion ne peut être réduite à la seule dimension économique. Mais relevons tout de même à cet égard qu'aux États-Unis, le salaire en dollars constants des personnes sans diplôme secondaire a chuté de 20% entre 1975 et 1994, alors que pendant la même période, celui des diplômés de deuxième cycle universitaire augmentait de 22%.

Or, à l'heure où il faudrait agir d'urgence, fort peu est fait. L'état prétendument déplorable des finances publiques est invoqué systématiquement comme un obstacle incontournable à tout investissement majeur dans l'éducation. La réforme imposée au primaire et au secondaire est l'objet de vives critiques, l'enseignement supérieur souffre d'un sous financement chronique, le réseau des cégeps est périodiquement remis en question. Et on est en droit de se demander si notre système scolaire, issu de la Révolution tranquille, a atteint ses objectifs de démocratisation. Toutes et tous ont accès à l'école, soit, mais de profondes inégalités subsistent en matière d'accès à la réussite. Au primaire et au secondaire, l'origine socio-économique reste le meilleur prédicteur de la réussite scolaire. À cela se rajoutent, en regard de l'accès à l'enseignement supérieur, des handicaps d'ordre géographiques ou financiers.

Mais il y a encore autre chose. Au sein de notre système d'éducation s'opère peu à peu, de manière presque souterraine, une ségrégation scolaire plus ou moins apparente, mais bien réelle. Le système actuel permet non seulement au secteur privé de sélectionner les élèves, mais il tolère maintenant que ce soit fait aussi au secteur public, dans le cas de nombreuses écoles à projets particuliers. Ces écoles, pour offrir aux élèves un développement autre que strictement académique, peuvent en effet choisir les élèves sur la base de leur capacité à suivre les programmes plus rapidement que les autres, tout en facturant aux parents des frais compensatoires. Résultats: les meilleurs éléments sont regroupés dans certains établissements et les autres écoles doivent composer avec le reste, ce qui augmente singulièrement dans les classes la concentration des élèves moins motivés... auxquels s'ajoutent les élèves en difficulté qu'on veut intégrer.

Est-ce là ce qu'on souhaite pour l'avenir de l'école québécoise? Comment agir pour relancer le débat social sur l'éducation, pour donner un coup de barre permettant à notre système d'éducation de relever pleinement les défis modernes, dans la perspective d'une démocratisation renforcée?

Voilà les paramètres d'une grande réflexion qui est aujourd'hui lancée dans le milieu éducatif, par chacune des grandes organisations syndicales ayant des membres qui œuvrent en éducation. Le projet, ambitieux, consiste à convier les enseignantes et les enseignants, le personnel

professionnel et le personnel de soutien à se demander quel pourrait être le « programme » des efforts québécois en matière d'éducation, au cours des prochaines années, pour nous permettre comme société de mieux faire à cet égard.

Cela avec le ferme parti pris d'une réflexion qui refuse le carcan du « coût zéro ». Si l'argent n'est pas tout et si la volonté politique est aussi nécessaire, il reste qu'on ne peut tout simplement pas faire davantage, en matière d'éducation, sans hausser sérieusement son financement. Qu'il suffise de penser à cet égard à celles et ceux que le système scolaire échappe actuellement, à ces décrocheuses et décrocheurs précoces, à celles et à ceux qu'on souhaiterait voir venir grossir les rangs des diplômés-es. Nous savons toutes et tous qu'amener ces jeunes à établir un lien positif et stimulant avec l'école et à les faire persévérer, c'est une entreprise difficile qui ne peut être assimilée à une simple « augmentation de productivité ». En matière d'éducation, il ne saurait être question de « rendement », de « hausse de cadence » ou « d'efficacité », ni encore de « faire plus avec moins ». Il s'agit de se donner les moyens de s'occuper davantage de nos jeunes, de tous nos jeunes.

Vous êtes aujourd'hui invités à partager et à nourrir cette réflexion. Les quelques recommandations qui suivent ont été élaborées par le comité école et société. Issues des positions que nous avons développées au fil des réflexions continues de la FNEEQ sur l'éducation, et que nous considérons comme une forme de patrimoine, elles visent surtout à déclencher des discussions: elles peuvent dans cette perspective être reformulées, questionnées, bonifiées ou infirmées. Elles peuvent aussi être complétées par d'autres propositions: il appartient aux exécutifs locaux de choisir les modalités de réflexion les plus appropriées.

Le comité école et société fera la synthèse des commentaires reçus et le résultat sera soumis au Conseil fédéral de mai, à titre de contribution de la FNEEQ à la démarche entreprise dans le même sens par la CSN.

Au mois de juin, les organisations syndicales partageront les résultats de leurs réflexions, dans l'espoir que les convergences soient suffisantes pour qu'un comité de rédaction puisse être chargé d'en élaborer une synthèse, laquelle serait rendue publique lors d'un grand rassemblement en janvier 2009.

DU 12 AU 17 MAI À QUÉBEC : 62^e CONGRÈS DE LA CSN

La Confédération des syndicats nationaux tient son 62^e congrès du 12 au 17 mai au Centre des congrès de Québec. Sur le thème *Oser au quotidien!* plus de 2000 délégué-es, participantes et participants, tant du secteur public que du secteur privé, décideront des orientations de la centrale syndicale pour les trois prochaines années.

« Nous nous devons de renouveler nos pratiques pour donner un nouveau sens au syndicalisme. Les défis sont nombreux et si nous voulons y faire face, il faut s'impliquer et participer au changement au quotidien. Les espaces pour agir sont là, il faut les investir », affirme la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau.

Des conférenciers invités viendront enrichir les réflexions des participantes et participants. Le congrès de la CSN recevra sur la question de l'environnement, Steven Guilbeault d'Équiterre et Thierry Demuysère du Réseau belge intersyndical de sensibilisation à l'environnement. Damien Contandriopoulos du Groupe de Recherche interdisciplinaire en santé de l'Université de Montréal viendra entretenir les congressistes sur la question du financement du système de santé.

La CSN accueillera à l'ouverture de son congrès le chef régional pour le Québec et le Labrador de l'Assemblée des Premières Nations, M. Ghislain Picard. Elle recevra également des invités internationaux de marque : le secrétaire général de la Confédération syndicale internationale (CSI), M. Guy Ryder, le secrétaire général de la Confédération syndicale des Amériques (CSA), M. Victor Baez, le secrétaire général de la Confédération française démocratique du travail (CFDT), M. François Chérèque, ainsi que le président de la Centrale unitaire des travailleurs de Colombie, M. Carlos Rodriguez Diaz.

La présidente de la CSN, M^{me} Claudette Carbonneau, a annoncé qu'elle sollicitera un nouveau mandat, tout comme les autres membres du comité exécutif : Lise Poulin au secrétariat général, Pierre Patry à la trésorerie, Louis Roy à la première vice-présidence, Roger Valois à la deuxième vice-présidence et Denise Boucher à la troisième vice-présidence.

La Confédération des syndicats nationaux compte plus de 300 000 travailleuses et travailleurs de tous les types de milieux de travail.

ÉLECTIONS

Lors de la réunion statutaire de l'Assemblée générale, qui s'est tenue le vendredi 18 avril 2008, à la salle 2F du Pavillon Charles-De-Koninck, il y a eu élections au Conseil exécutif et aux divers comités de : relations du travail, perfectionnement, surveillance des finances, retraite du RCRUL (Régime complémentaire de retraite de l'Université Laval) par les membres participants au régime. Il y a eu également élections de déléguées et de délégués au Conseil syndical et confirmation des membres du Comité information mobilisation.

Conseil exécutif

- **Présidence** : Martin Courval, chargé de cours au Département des relations industrielles a été réélu pour un mandat de deux ans;
- **Trésorerie** : Gilles Fontaine, chargé de cours au Département de géographie et au Département d'études sur l'enseignement et l'apprentissage a été réélu pour un mandat de deux ans;
- **Vice-présidence à la vie syndicale** : Robert Grace, chargé de cours au Département d'histoire a été réélu pour un mandat de deux ans.

Comité de relations du travail

- **Gilles Marcoux**, chargé de cours au Département des relations industrielles (mandat du 1^{er} mai 2008 au 30 avril 2010);
- **Pierre-Charles Tremblay**, chargé de cours au Département d'études sur l'enseignement et l'apprentissage (mandat du 2 septembre 2008 au 30 avril 2010).

Comité de perfectionnement

- **Marc Bégin**, chargé de cours au Département des fondements et pratiques en éducation (mandat d'un an).

Comité de surveillance des finances

- **Hélène Bois**, chargée de cours au Département des relations industrielles et au Département d'histoire (mandat d'un an);
- **Evelyne Guay**, chargée de cours à la Direction générale du premier cycle, cours compensateurs (mandat d'un an).

Comité de retraite du RCRUL

- **Hélène Bois**, chargée de cours au Département des relations industrielles et au Département d'histoire (mandat de trois ans).

UN OUTIL PRÉCIEUX POUR VOUS TENIR À JOUR: LE PERFECTIONNEMENT

L'enseignement en milieu universitaire exige de tous les enseignants qui y œuvrent non seulement la mise à jour de leurs connaissances dans leur domaine d'enseignement et le développement de leurs habiletés pédagogiques, mais aussi l'acquisition de nouvelles connaissances théoriques ou pratiques. Notre convention collective le reconnaît spécifiquement dans le premier article du chapitre 13 qui porte sur le perfectionnement. L'Employeur met d'ailleurs, annuellement, à la disposition des chargées et chargés de cours un budget global équivalent à la rémunération de 54 charges de cours. Les sommes non utilisées au cours d'une année sont reconduites l'année suivante et peuvent alors bénéficier à un plus grand nombre de personnes. L'administration de la caisse de perfectionnement est assumée par un comité paritaire composé de quatre représentants: deux de l'Employeur et deux du Syndicat, qui s'assurent d'une utilisation optimale des fonds.

La convention prévoit plusieurs types d'activités de perfectionnement. Il y a d'abord la formation collective qui peut être organisée soit par le Syndicat, soit par les unités. Puis vient un volet pour des projets organisés conjointement par l'Employeur et le Syndicat. Ensuite, viennent les activités de perfectionnement individuelles, qui peuvent être des projets de longue ou de courte durée à l'initiative d'un ou d'une chargée de cours, des activités de soutien pédagogique à une personne rencontrant des difficultés pédagogiques ou des activités de mises à niveau de chargés de cours dont le cours a subi une modification substantielle pouvant entraîner la perte du profil d'engagement. Pour avoir accès à l'une ou l'autre des activités individuelles de perfectionnement, un chargé de cours doit avoir réussi sa période d'essai.

La convention prévoit que les activités de perfectionnement de longue durée sont rémunérées et qu'une personne qui en bénéficie peut recevoir du pointage. Cependant, à moins d'une entente avec le responsable de l'unité, elles ne doivent pas avoir pour effet d'empêcher le chargé de cours d'accomplir les tâches pour lesquelles il a été engagé. Il y a aussi une disposition particulière permettant aux chargés d'enseignement, une fois par trois ans, de prendre un congé partiel sans traitement à des fins de perfectionnement ou de pratique professionnelle directement liée aux exigences des PECC qu'il détient.

Les règles d'attribution pour les activités de perfectionnement de longue et de courte durée sont prévues à l'Annexe J de la convention. Les activités de perfectionnement court regroupent une gamme variée de possibilités comme des colloques, des congrès de sociétés savantes, des séjours de formation, des cours, etc. Le montant maximal pour une personne est de 1000 \$ par année financière de l'Université. Les activités de perfectionnement long sont soit la poursuite d'un programme d'études supérieures, soit des activités de recherche en vue de la production d'articles scientifiques ou de livres, soit les activités de développement pédagogique. Pour ces activités, le montant

maximal est normalement d'une charge de cours par année, sauf pour les programmes d'études doctorales ou de maîtrise où on peut recevoir jusqu'à trois charges de cours pour la même année financière, et ce, jusqu'à concurrence du maximum par programme, soit trois charges de cours pour le doctorat et 1,6 charge de cours pour une maîtrise.

Je conseille fortement aux chargés de cours désirant se perfectionner de prendre connaissance des règles et de s'assurer que leur demande répond bien aux exigences qui y sont spécifiées. Je les invite particulièrement à bien décrire leur projet et à s'assurer qu'il s'agit de perfectionnement pour elles. Il faut donc bien préciser l'objectif de perfectionnement poursuivi et la pertinence du projet choisi pour y parvenir. En d'autres mots, il faut dire en quelques lignes (un paragraphe) ce que vous comptez apprendre et en quoi le projet choisi est approprié pour y parvenir. Le défaut de remplir cette condition peut faire en sorte que votre projet soit refusé. C'est pourquoi il ne faut pas négliger cette étape.

Pour les activités de perfectionnement long, il faut également indiquer l'échéancier détaillé de réalisation du projet et l'estimé des coûts et obtenir l'avis du responsable de l'unité. D'autres conditions doivent être remplies pour le perfectionnement lié à un projet de mémoire ou de thèse. Je vous invite à en prendre connaissance à l'Annexe J de la convention. Les demandes de perfectionnement long sont examinées deux fois par année par le comité paritaire. À cette fin, elles doivent être déposées au plus tard le 15 avril pour les activités de l'été et de l'automne et le 15 novembre pour celles à réaliser durant l'hiver.

Pour les activités de perfectionnement court, les demandes sont examinées en tout temps. Il faut joindre à la demande toute la documentation pertinente sur l'activité à laquelle on veut participer. Les chargés de cours doivent déposer une copie de leur demande à la direction de leur unité afin que celle-ci soit versée à leur dossier. De plus, il faut que la demande parvienne au Vice-rectorat aux ressources humaines au plus tard à la date prévue pour le début de l'activité.

Avec l'année financière qui se termine le 1^{er} juin 2008, une bonne partie des fonds n'ont pas été dépensés. J'invite donc les chargés de cours à profiter de l'avantage que représente le budget de perfectionnement pour se tenir à jour et améliorer leurs connaissances.

Pour toutes les questions concernant les modalités particulières d'obtention d'allocation de perfectionnement, j'invite les chargés de cours à contacter les agents de relations du travail qui se feront un plaisir de les conseiller dans leur démarche.

Hélène Bois

Membre du Comité paritaire de perfectionnement

COLLOQUE FEMMES ET POUVOIR : UNE PLACE À PRENDRE !

Colloque organisé par le comité femmes de la FNEEQ dans le cadre des activités du conseil fédéral

Pourquoi un tel colloque alors qu'ici au Québec, l'égalité de droits pour les femmes semble déjà acquise? Tellement, que plusieurs refusent de s'appeler féministes, tellement, que dans nos propres rangs, les activités des comités de condition féminine, depuis leur création, ont beaucoup diminué, si on exclut les activités entourant le 8 mars.

À quoi ce colloque peut-il être utile, si l'on croit qu'il suffit de vouloir pour pouvoir? Peut-être, dans un premier temps, tout simplement à se rendre compte qu'il y a un décalage entre l'égalité de droits et l'égalité de faits, ici, au Québec, même dans le milieu syndical. Bien sûr, il faut mesurer le chemin parcouru et prendre

acte de l'immense avancée des femmes dans notre société, une des plus avant-gardistes à cet égard. Il est vrai qu'à l'heure où le cabinet du gouvernement québécois est composé d'un nombre égal d'hommes et de femmes, où une femme est également à la tête d'un parti d'opposition, il serait inopportun de prétendre qu'elles n'ont pas accès au pouvoir. Pourtant si on regarde de plus près, si on cherche un portrait d'ensemble, on voit que la réalité est peut-être plus nuancée.

Combien y a-t-il de femmes dans tous les lieux de pouvoir: politique municipale, magistrature, conseils d'administration privés ou publics, parlement canadien. Quand elles y sont, quelles fonctions y occupent-elles?

La FNEEQ propose une réflexion sur ce sujet et vous invite à y participer.

